Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-18_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **18_171126**

OBJET : CULTURE PATRIMOINE VILLE NUMERIQUE

Conservatoire à Rayonnement Communal - actualisation des tarifs à compter du 1er septembre 2027.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-18_171126-DE

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS rapporte :

Le Conservatoire à rayonnement communal d'Aubagne est une structure d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, agréée par le Ministère de la Culture, reconnue pour son enseignement qualitatif au plan régional. Il assure la formation initiale dans chacune de ces disciplines artistiques dans le cadre de cours individuels ou collectifs.

Afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation sur un an en septembre 2026, il est proposé de revaloriser de 3% les tarifs du Conservatoire à rayonnement communal à compter du 1er septembre 2027.

Ce taux est appliqué aux tarifs de l'année scolaire 2026-2027. Les montants ainsi obtenus sont arrondis à l'euro le plus proche et figurent dans les annexes jointes à la présente délibération.

Cette actualisation maintient les principes de tarification en vigueur, notamment la modulation selon le quotient familial et la différenciation entre les usagers aubagnais et non aubagnais.

Cette délibération propose dès lors la revalorisation des tarifs du Conservatoire à rayonnement communal à compter du 1er septembre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 022-30522 du 3 mai 2022 instaurant une tarification au quotient familial pour les usagers du Conservatoire,

VU la délibération n° 020-140323 du 14 mars 2023 instaurant une tarification au quotient familial pour la location des instruments de musique à disposition des usagers,

VU la délibération n° 19-241125 du 24 novembre 2025 relative au renommage de certaines grilles tarifaires du Conservatoire et à la création d'un tarif d'inscription aux examens en candidat libre,

VU la délibération n°12-300926 du 30 septembre 2026 instaurant une contribution annuelle aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires pour les élèves de danse et de théâtre,

CONSIDÉRANT que les familles et les usagers doivent acquitter un droit d'inscription,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs du Conservatoire à rayonnement communal afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et de contribuer au financement du service public d'enseignement artistique, tout en préservant son accessibilité par le maintien d'une tarification adaptée aux ressources des familles,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPLIQUER les tarifs détaillés ci-après, à compter du 1er septembre 2027 :

Pour toute inscription aux disciplines : éveil artistique (classe de MS ou GS) / éveil en art dramatique, initiation en danse et musique,

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 1)
Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 2)

Pour toute inscription aux disciplines : Atelier découverte, cours probatoire, cursus instrumental ou vocal, parcours sur contrat personnalisé,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-18_171126-DE

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 3)
Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 4)

Pour toute inscription aux disciplines : cursus instrumental ou vocal, parcours sur contrat personnalisé,
Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 5)
Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 6)

Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale ou pour un 2ème instrument,
Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 7)
Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 8)

Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale
Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 9)
Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 10)

Pour toute inscription en Danse ou en Art Dramatique dans le cursus ou 2 cours par semaine minimum
Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 11)
Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 12)
Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 13)
Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 14)

Pour la location d'instrument aux élèves débutants (Annexe 15)

Pour tout examen en candidat libre (par discipline évaluée) (Annexe 16)

Pour la contribution annuelle aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires (théâtre et de danse classique) (Annexe 17)

Pour la contribution annuelle aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires (danse contemporaine) (Annexe 18)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026